

Formation AU10 : Intégrer les composantes du travail en Esat et EA

🕒 5 jours

📅 Dernière modification le 20 août 2021

Présentation

Vous souhaitez renforcer vos connaissances sur le handicap et les droits des travailleurs handicapés, interroger vos pratiques et vous approprier l'environnement des Esat et EA et des nouvelles réformes en faveur du public handicapé : Loi « Avenir professionnel » les dispositifs de droit communs leur impacts dans l'accompagnement des opérateurs TH EA et ESAT : professionnels : Moniteur d'atelier – le conseil en évolution professionnelle / Les opérateurs TH ESAT et EA – « droit de choisir son avenir professionnel » / Réforme de l'Entreprise Adaptée : les impacts de la réforme dans les accompagnements professionnels et vers la formation professionnelle / Les dispositifs de droits communs au bénéfice de nos publics – les CPF et les droits à la formation de nos publics / La réforme de l'OETH – ses impacts sur l'offre de service en ESAT et en EA : l'entreprise « partenaire » et actrice de l'inclusion / La réforme des Services de Santé au Travail – les différents acteurs de l'inclusion / Chapitre « Droit des Travailleurs » : le droit à la citoyenneté – droit de vote et engagement citoyen des personnes handicapées

Objectifs de la formation

- ✓ Intégrer les notions de handicap mental et psychique, leurs conséquences et s'adapter
- ✓ Identifier les grandes lois du secteur
- ✓ Intégrer les droits des usagers et des salariés handicapés, analyser la problématique de l'intégration citoyenne des personnes handicapées
- ✓ Définir le cadre de fonctionnement et identifier les enjeux actuels du travail protégé et adapté
- ✓ Découvrir plus largement l'ESS et intégrer les notions de développement durable et responsable

Public

- ✓ Chef d'atelier d'Esat ou EA

Pré-requis

Connaissances professionnelles relatives à la fonction exercée.

Programme

- Les représentations et définition du handicap mental ou psychique.
- Les nouvelles problématiques d'accompagnement (aménagement de l'environnement de travail).
- Mieux connaître le handicap, la maladie mentale et les troubles psychiques.
- Les profils de personnalité et les modes de fonctionnement relationnel.
- La prévention de la crise et d'une éventuelle aggravation des troubles.
- Quel accompagnement ? Quelle relation d'encadrement en EA et Esat?
- La définition des modalités de prise en charge globales et partagées.
- Les textes fondamentaux, les acteurs institutionnels et les règles de fonctionnement du secteur.
- Les droits des travailleurs handicapés en tant qu'usager du secteur.
- Les obligations liées à la prise en charge des travailleurs handicapés
- Les points saillants d'un cadre légal contractuelisant.
- Esat et EA, acteurs de l'ESS

Les plus de la formation

- ✓ Méthode pédagogique active, expositive, interrogative et démonstrative.
- ✓ Diaporama et support apprenant, utilisation de paperboard, vidéoprojecteur.
- ✓ Le module de formation est, au préalable de l'action, proposé selon la temporalité des Etablissements. Les réformes impactant les établissements peuvent « transformer » les organisations
- ✓ Pour l'intra, un échange téléphonique est réalisé par l'intervenant avec l'établissement demandeur afin de coconstruire les contenus en fonction des équipes qui devront « porter et déployer » les réformes sur le terrain

Évaluation

- ✓ La validation des acquis se fait tout au long de la formation à travers des exercices d'application et des études de cas
- ✓ Un questionnaire d'évaluation des acquis est remis à chaque participant au terme de la formation

Formations complémentaires

- ✓ Manager des ateliers d'Esat et d'EA - M5

Formation disponible en intra

Une formation intra c'est :

- ✓ Une analyse précise de votre demande
- ✓ Une proposition détaillée de formation
- ✓ Une formation planifiée en concertation avec le centre de formation

Sur devis seulement.

Organisme de formation enregistré
sous le numéro 11 75 54735 75.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

nexem.fr/formation
formation@nexem.fr
Tél : 01 55 45 33 02